

**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** - (1992)

**Heft:** 40-41

**Rubrik:** Revue de presse

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## ARGOVIE

### Naturalisation : procédure simplifiée

La procédure de naturalisation, ainsi que l'admission dans une commune d'origine devrait être simplifiée dans le canton d'Argovie. Il est prévu en particulier de faciliter la naturalisation des étrangers de la deuxième génération ainsi que l'abolition "d'obstacles démodés et chicaniers" (dixit Viktor Rickenbach, directeur du Département de la justice). Selon la nouvelle législation, il ne sera plus nécessaire d'avoir habité dix ans en Suisse sans interruption. Cinq ans de domicile dans le canton d'Argovie suffiront pour demander la nationalité suisse.

### Votations Oui à la nouvelle loi

Les citoyens argoviens ont largement approuvé la nouvelle loi sur les droits politiques, par 77.478 voix contre 22.048, lors des votations du 17 mai dernier. Cette loi prévoit une meilleure information des électeurs avant les scrutins et facilite le vote par correspondance : les électeurs argoviens munis d'une carte de légitimation pourront glisser l'enveloppe contenant leur bulletin de vote dans n'importe quelle boîte aux lettres et l'envoyer franco de port.

## BERNE

### Un RER pour le canton de Berne

Adoptés par le Grand Conseil en 1991, les travaux du réseau express régional (RER) bernois devraient commencer en automne prochain. Optant pour des solutions moins onéreuses que celles choisies pour le RER zurichois (il a fallu construire

des voies nouvelles), les Bernois utiliseront les lignes déjà existantes. La desserte aura une cadence semi-heure (un train toutes les 30 minutes). Retenus : les tronçons Thoune-Berne-Flamatt/Laupen (déjà réalisé), Langnau-Berne-Schwarzenbourg (prévu pour 1993), Biel-Berne-Belp-Thoune (pour 1995) et Neuchâtel/Morat-Chiètres-Berne-Berthoud-Sumiswald/Langenthal (1997). Désireux de rentabiliser le plus possible le réseau, le Grand Conseil prévoit une série de mesures. L'objectif avoué est de réduire le trafic automobile en tenant compte de l'aménagement du territoire (décentralisation des centres urbains, construction de logements, création de nouvelles stations de chemin de fer), proposant ainsi un transport facile aux quelques 945.000 Bernois (ils devraient être 65.000 de plus en 2005).

### Une deuxième femme entre au Gouvernement bernois

Doris Schaefer-Born, socialiste, est la deuxième femme après Leni Robert (Liste libre, au gouvernement de 1986 à 1990), à entrer à l'exécutif cantonal. Elue avec 126.396 voix le 17 mai dernier, elle a largement dépassé ses deux rivaux, Hans Gmünder, du Parti des automobilistes (46.005 voix) et Christian Waber de l'Union démocratique fédérale (36.038 voix).

## FRIBOURG

### Admission facilitée

L'admission des étudiants sans maturité, âgés d'au moins 30 ans, possible à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg (depuis 1988), le sera

aussi dorénavant dans les autres facultés de ladite université. Cette nouveauté figure dans un règlement ratifié récemment par le Gouvernement fribourgeois. Ce texte unifie également l'ensemble des conditions d'immatriculation à l'université et les rend "européennes".

## GENEVE

### Le prix de la solidarité

Le fossé se creuse toujours plus entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. En moyenne, le taux de chômage en Romandie et au Tessin passe de 4,1 à 4,3% en avril, alors qu'il allait de 1 à 1,8% en Suisse alémanique (de 2,5 à 2,6% sur le plan national). En avril dernier, Genève battait un triste record : celui du nombre de chômeurs. Ils étaient en effet près de 8.800, soit 4,8% de la population active. Les chômeurs en fin de droits (les indemnités sont perçues pendant 300 jours, à condition d'avoir cotisé au moins durant 18 mois) sont de plus en plus nombreux : fin mars, ils étaient près de 300. Mais Genève représente un cas unique : le canton s'est doté d'une loi généreuse\*. Il est tenu de proposer à tout chômeur en fin de droits, un emploi temporaire correspondant

si possible à ses aptitudes professionnelles, dans l'administration cantonale ou les établissements ou fondations de droit public. La durée de l'occupation temporaire varie de 3 à 12 mois, selon la durée des cotisations et l'âge du demandeur. Ainsi, en 1991, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) a-t-il placé 1.200 personnes (600 en 1990) dans l'administration. En 1991, le prix de cette solidarité s'est élevé à 18 millions de frs.s. (un poste temporaire revenant en moyenne à 50.000 frs.s par an). Si chaque salaire suit l'échelle des traitements des fonctionnaires de l'Etat, il ne dépasse cependant pas le salaire pris en considération pour le versement des indemnités de l'assurance chômage. Pour supporter l'augmentation des coûts, le canton compte toujours plus sur l'aide de la Confédération. A condition que les subventions aillent à des créations de poste et non à payer un remplacement de fonctionnaire, Berne finance déjà une partie des mesures cantonales. Sa participation pourrait atteindre, pour le dernier trimestre 91, les 50% : elle atteignait jusque là les 20% du total des sommes dépensées par le canton pour l'aide ainsi apportée aux chômeurs de longue durée.

\*Les autres cantons se mon-



Genève.  
Une image idyllique qui trompe. 4,8% de la population active est sans travail. Un triste record au niveau national.



trent en règle générale moins généreux pour les chômeurs en fin de droits, leur offrant 80 à 100% des prestations fédérales pendant quelques semaines. Certains font un peu plus, comme Neuchâtel qui propose, alors qu'aucune loi ne l'y oblige, après les deux mois d'indemnités cantonales, un emploi subventionné par les pouvoirs publics.

### Tribune de Genève : remaniements

La "Tribune de Genève", rachetée récemment par le groupe lausannois Edipresse (qui édite presque la moitié des quotidiens romands), se voit dotée d'une double direction. En effet, au directeur et rédacteur en chef Daniel Cornu vient s'ajouter Guy Mettan, ex-numéro 2 du "Nouveau Quotidien". Pour Edipresse, il ne s'agit pas d'une "colonisation", mais d'un rapprochement. Guy Mettan a pour tâche l'étude des synergies possibles entre la "Tribune" et "24 H". Il n'est pas à douter que ce "rapprochement" provoquera des licenciements à la rédaction : "dans l'ensemble de la presse romande, il y a trop de journalistes", indique Marcel Pasche, directeur des publications chez Edipresse. La "Tribune de Genève" doit en outre subir quelques changements avec la modification de sa maquette et le passage à quatre cahiers.

### Modification du règlement cantonal

Bon gré, mal gré, il a fallu l'adapter et il aura fallu 6 ans pour déboucher sur la révision de l'Ordonnance fédérale de reconnaissance des certificats de maturité (ORM). Une nouvelle ORM est en cours d'élaboration. C'est ainsi que les candidats à cet examen devront, dès

la rentrée prochaine, totaliser un minimum de 60 points (au lieu des 58), pour réussir. C'est un des changements imposé par la révision. Le choix de la cinquième branche de la maturité en est un autre. Il est laissé libre aux élèves qui pourront remplacer le latin (matu type A), l'anglais (types B et C), l'italien ou l'anglais (type D) par l'histoire. En outre, l'on ne parlera plus de "section" (latine, classique...), mais de matu de type A, B...

### GRISONS

#### Pour les enfants

On votait aussi le 17 mai dernier aux Grisons. Objet de la loi en question, acceptée à une large majorité : les jardins d'enfants. L'accès au jardin d'enfants sera désormais gratuit pour les enfants du canton des Grisons pendant une année au moins.

### JURA

#### Rejet du raccordement ferroviaire

Le projet de raccordement de la ligne ferroviaire des Chemins de Fer du Jura (CFJ), de Glovelier à Delémont, n'est pas prêt d'aboutir. Le souverain jurassien l'a en effet rejeté lors des dernières votations du 17 mai. Peu sensibles à l'argument de la complémentarité entre le rail et la route, ni à celui de la solidarité envers les Francs-Montagnards, les citoyens ont semble-t-il préféré l'aménagement de la route reliant les Franches-Montagnes au reste du district. Un choix qui a sans doute été marqué par la mauvaise situation financière du canton (il est prévu un déficit de 20 millions de frs.s. pour le budget 92), malgré l'assurance du soutien financier de la

Confédération qui aurait pris à charge 75% de la dépense globale de 97,5 millions de frs.s.

### Un rapport inquiétant

Une récente enquête, réalisée à la demande du canton du Jura à partir des statistiques fiscales, montre que 7.000 Jurassiens, soit 10,8% de la population, vivent en dessous du seuil de pauvreté. De plus, sept à huit mille autres personnes se trouvent dans une situation précaire, à la limite du seuil fatidique de pauvreté. Ce seuil a été calculé sur les bases de la moitié du revenu moyen disponible, après déduction des dépenses sociales et des impôts. Il est fixé à 11.500 frs.s. par an pour une personne seule, à 16.580 frs.s. pour un couple sans enfant et à 24.206 frs.s. pour un couple avec deux enfants. Le rapport, qui reprend cette étude, préconise une dizaine de mesures afin d'apporter un remède à ce problème. Sont préconisés l'information sur les aides, l'égalité des salaires entre hommes et femmes, la formation professionnelle, la prévention de la toxicomanie et la révision du statut fiscal des familles monoparentales. Enfin et il n'est pas inutile de le souligner, le rapport soulève le problème de la pauvreté morale qui découle du chacun pour soi.

### NEUCHATEL

#### Non à la modification de la loi sur les congés-vente

Les Neuchâtelois ont refusé l'assouplissement de la loi concernant la vente d'appartements loués (LVAL), programme soutenu par les partis bourgeois, préférant ainsi maintenir les garanties faites aux locataires. Par contre, le souverain neuchâtelois a largement ac-

cepté qu'Etat et communes participent financièrement au déficit des entreprises de transports publics de La Chaux-de-Fonds et du Locle, comme c'est déjà le cas à Neuchâtel.

### SAINT GALL

#### Votations du 17 mai au canton de Saint Gall

Saint Gall est le dernier canton à s'être prononcé sur le droit de vote dès 18 ans. Ce fut oui (par 72.482 voix contre 29.220). Le souverain saint gallois a également approuvé un crédit de 9,4 millions de frs.s. pour la transformation d'un immeuble du centre ville destiné à la police cantonale. Enfin, les Saint Gallois ont aussi accepté un crédit-cadre de 17,1 millions de frs.s. pour l'encouragement à la construction et à la propriété.

### SCHAFFHOUSE

#### Non à la loi cantonale sur les constructions

Controversée, la loi cantonale sur les constructions n'a pas survécu à la votation populaire du 17 mai. Elle a en effet été refusée par 17.142 voix contre 12.171 (la participation atteignait les 68,2%). Cette loi prévoyait de demander dans les cas de grands projets immobiliers non seulement une étude d'impact sur l'environnement mais aussi l'intégration à la structure de l'agglomération. En outre, chaque projet immobilier devait être desservi par les transports en commun et ne pas mettre en danger l'approvisionnement décentralisé en biens quotidiens.

### SOLEURE

#### Election à l'exécutif cantonal

L'élection organisée le 17 mai

